

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-291 du 2 Septembre 1982

chargeant le Camarade Gédéon DASSOUNDO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pour compter du 1er septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 juillet 1982 ;

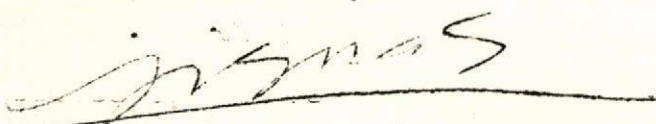
DECRETE :

Article 1er. - Du 1er au 15 septembre 1982, le Camarade Gédéon DASSOUNDO, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel pendant la période de congé du Camarade ZODEHOUGAN Edouard.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 Septembre 1982

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé
de l'intérim,


ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2 MEMGTP-MDRAC 6 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI - Gde. Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-